

Les différents dispositifs de financement existants

La formation professionnelle continue est un levier important pour le développement des compétences des travailleurs et des demandeurs d'emploi. Pour cela, plusieurs dispositifs de financement existent, permettant aux particuliers, aux professionnels, et aux créateurs d'entreprise de bénéficier d'aides pour leurs formations.

Le Compte Personnel de Formation (CPF) pour les Particuliers

Le **Compte Personnel de Formation (CPF)** permet à toute personne active de financer des formations tout au long de sa carrière professionnelle. Ce dispositif est accessible à tous les salariés, les travailleurs indépendants, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi.

Fonctionnement du CPF :

- **Crédit d'heures** : Le CPF se compose d'un compte crédité chaque année d'un montant d'argent destiné à financer des formations. En 2024, les salariés à temps plein bénéficient d'un crédit de **500 € par an**, et les salariés peu qualifiés peuvent cumuler **800 € par an**.
- **Utilisation** : Ces fonds peuvent être utilisés pour des formations certifiantes, diplômantes, ou permettant l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles.
- **Plateforme** : Les bénéficiaires peuvent consulter et gérer leur CPF via le site **MonCompteFormation.gouv.fr**.

Conditions d'éligibilité :

- Avoir un solde d'heures suffisant sur son compte.
 - Choisir une formation certifiée ou éligible selon la liste officielle.
-

Les OPCO (Opérateurs de Compétences) pour les Professionnels

Les **OPCO** (Opérateurs de Compétences) sont des organismes paritaires chargés de financer la formation des salariés des entreprises. Ils sont également responsables de l'accompagnement des entreprises dans le développement des compétences de leurs employés.

Fonctionnement des OPCO :

- **Financement** : Les OPCO financent la formation professionnelle des salariés des entreprises cotisantes. L'aide peut couvrir tout ou partie du coût des formations, selon les priorités des branches professionnelles.

- **Rôle d'accompagnement** : Les OPCO conseillent les entreprises sur la gestion du développement des compétences et sur la mise en place de plans de formation.
- **Critères de financement** : L'aide varie en fonction de la taille de l'entreprise et des priorités définies dans le cadre de la branche professionnelle à laquelle l'entreprise appartient.

Conditions d'éligibilité :

- L'entreprise doit être inscrite auprès d'un OPCO, en fonction de son secteur d'activité.
 - La formation doit correspondre aux besoins de l'entreprise ou aux priorités du secteur.
-

France Travail pour les Demandeurs d'Emploi et Créateurs d'Entreprise

Le dispositif **France Travail** remplace **Pôle emploi** depuis 2024, et offre des services plus étendus aux demandeurs d'emploi et aux créateurs d'entreprise.

France Travail pour les Demandeurs d'Emploi :

- **Objectif** : Ce programme permet aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi de bénéficier d'une aide renforcée à la formation.
- **Financement** : Les demandeurs d'emploi peuvent accéder à des formations financées par **Pôle emploi**, dans le cadre de leurs droits au chômage. Ces formations peuvent être utilisées pour améliorer l'employabilité et acquérir de nouvelles compétences.
- **Formations financées** : Les formations financées par **France Travail** peuvent être de différentes natures : certifications professionnelles, formations pour les métiers en tension, ou encore formations pour le retour à l'emploi.

France Travail pour les Créateurs d'Entreprise :

Les créateurs d'entreprise qui bénéficient de l'allocation chômage (ARE) peuvent utiliser une partie de leurs droits pour se former à la gestion d'entreprise ou à des compétences spécifiques dans leur domaine d'activité.

- **Aide à la création d'entreprise** : Les créateurs d'entreprise peuvent utiliser leurs droits au chômage pour se former à des compétences entrepreneuriales (gestion, marketing, comptabilité, etc.).
- **Financement** : Ces formations sont prises en charge par **France Travail**, selon le projet et les priorités de l'entrepreneur.

Conditions d'éligibilité :

- Être inscrit comme demandeur d'emploi.
- Avoir des droits au chômage suffisants.
- S'inscrire à une formation éligible financée par **France Travail**.

Comparaison des Dispositifs : CPF, OPCO et France Travail

Critère	CPF (Particuliers)	OPCO (Professionnels)	France Travail (Demandeurs d'emploi et créateurs d'entreprise)
Public concerné	Salariés, indépendants, demandeurs d'emploi	Salariés d'entreprises, indépendants	Demandeurs d'emploi, créateurs d'entreprise ayant des droits au chômage
Gestion des fonds	Crédits sur le compte personnel	Financement par branche professionnelle	Financement via Pôle emploi et France Travail
Objectifs	Financer des formations certifiantes ou qualifiantes	Développement des compétences en entreprise	Aide au retour à l'emploi et à la création d'entreprise
Conditions d'éligibilité	Compte CPF alimenté annuellement	Cotisations à un OPCO	Inscription en tant que demandeur d'emploi, droits au chômage

En conclusion, que ce soit via le **CPF**, les **OPCO**, ou **France Travail**, il existe une grande variété de solutions pour financer des formations professionnelles. Ces dispositifs permettent de répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des demandeurs d'emploi, et des créateurs d'entreprise, en favorisant le développement des compétences et l'accès à l'emploi ou à la création d'entreprise.

La société Gestraco
Spécialisée en transport routier, découvrez nos formations sur
mesure !
www.gestracocom